

# AUX P.T.T. COMME AILLEURS...

# TOUT LE POUVOIR AUX TRAVAILLEURS!!!

XX  
XX

La greve est partie du P.L.M. et s'est etendue tres rapidement à l'en-semble des centres de tri et bureaux-gares, elle montre la determinat-ion des postiers, malgre les divisions syndicales entre FO, la C.G.T. et la C.F.D.T.

LE personnel a montre avec force son unite dans la LUTTE ; syndiques et nondiques.

l'organisation de la greve, qui doit decider?

L'unite des syndicats est benefique a la lutte, mais pour la poursui-te et l'extension de notre mouvement, l'unite la plus LARGE doit etre realisee. NOUS NE DEVONS PAS CALQUER L'ORGANISATION DE NOTRE GREVE SUR L'ORGANISATION DE LA SOCIETE QUE NOUS REJETONS: delegations de pouvoir, hierarchie. Concretement cela signifie que les travailleurs ne doivent pas se laisser, encadrer, manipuler diriger par les "responsables"; mais ce sont eux qui apres divers propositions d'ordre politique ou syndicale DECIDENT.

"CHACUN A LE DROIT D'EXPRIMER SES IDEES, MAIS C'EST L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS QUI DECIDENT" (des travailleurs du joint francais)

- Donc seule, l'assemblee des travailleurs doit etre habilitee a prendre les decisions
- Seule une reelle democratie peut garantir de l'efficacite de la greve. Nous ne pouvons pas accepter que le controle de la lutte echappe une fois de plus aux travailleurs.
- Tous unis dans la lutte pour la satisfaction T.O.T.A.L.E. de nos reven-dications.

- 1700f minimum mensuel (fonction publique)
- 200f tout de suite et pour tout le monde (c.a.d. non hierar-

chisees)

- titularisation des AUX en fonction
- arret de l'embauche d'AX;

